



jeunesse
éducation
recherche



MONSIEUR STISI BRUNO
IA -IPR D'ÉDUCATION MUSICALE
ET DE CHANT CHORAL

A

Mesdames, Messieurs,
Professeurs d'éducation musicale
et de chant choral

Nice, le 09 septembre 2009

Lettre de rentrée

Chers collègues,

Chacun de vous a déjà fait sa rentrée, découverte pour les uns d'une nouvelle académie ou d'un nouvel établissement, de nouveaux collègues, de nouveaux élèves ; retrouvailles pour les autres même si la découverte de son emploi du temps et de la promotion d'élèves de 6^{ème} assurent toujours une part de nouveauté.

Nouveauté... Dans notre discipline, l'année scolaire 2009-2010 semble bien se placer sous ce signe fort, preuve de notre compétence à être des acteurs dynamiques dans un monde en marche. Nouveauté d'abord par la mise en œuvre du nouveau programme sur les quatre niveaux d'enseignement. Ce programme ouvre une perspective artistique accrue à nos pratiques professionnelles et nous positionne en plus étroite cohérence avec le socle commun de compétences et de connaissance. Nouveauté ensuite par la mise en œuvre de l'enseignement de l'Histoire des arts au collège et de son évaluation au Diplôme National du Brevet. Cet enseignement et la place qu'il occupe fait de la culture artistique un élément fédérateur au Collège.

Publié l'année dernière, le nouveau programme ne vous est pas inconnu... Les différentes formations, les réflexions des uns et des autres, les travaux d'équipes en vue de constituer et partager un corpus de séquences... sont autant de jalons avant-coureurs prometteurs de votre engagement et de votre adhésion à cette nouvelle pratique pédagogique. Je ne peux que approuver ce type de démarche collégiale et encourager le plus grand nombre d'entre-vous à quitter son isolement pour travailler en groupe.

Après le temps de préparation vient celui de la mise en œuvre. En fait une véritable mise à l'épreuve de la réalité quotidienne et pratique. Là se situe toute la richesse de la démarche empirique propre au métier du pédagogue. Chacun trouvera les savoir-faire pour rendre ce nouveau programme viable et dynamique face aux élèves.

La formation spécifique sur ce nouveau programme se poursuivra cette année. Elle s'éloignera des analyses d'exégète pour se focaliser sur des facettes pratiques, et plus précisément sur tout ce qui touche la production vocale et l'évaluation. A ce titre, l'ensemble des autres formations sera orienté vers la production vocale afin de pouvoir accompagner chacun d'entrevous dans sa propre trajectoire professionnelle.

Quelques informations utiles :

Réunions départementales de rentrée

Elles auront lieu lors de la seconde quinzaine de septembre. Les dates et lieux vous seront confirmés et une invitation de l'IA-IPR vous parviendra s/c du chef d'établissement.

mercredi 23 septembre à 13H30 au Collège Les Campelieres à Mougins (06)

Cette réunion sera suivie immédiatement d'une AG de l'ACsam

mercredi 30 septembre à 13H30 au Collège Pierre Coubertin au Luc (83)

Cette réunion sera suivie immédiatement d'une AG de l'ACMV

Au cours de ces réunions, nous aborderons quelques-uns des points évoqués ci-dessous. Je vous invite donc tous à y participer.

Les rencontres chorales

Grâce à votre travail, à vos propres compétences et à celle que vous développez chez vos élèves, le Festival Choral Académique s'est confirmé comme manifestation incontournable. Au delà des chiffres attestant d'un nombre d'élèves choristes en nette augmentation et d'un nombre de spectacles sur la même ascendance, la haute qualité d'une grande majorité des productions a été perceptible. Je maintiens mes encouragements et mon désir de m'associer toujours aussi activement à ce travail. Derrière les nombreuses réussites il y a aussi des faiblesses auxquelles nous devons remédier. J'entends donc que nous puissions continuer à progresser.

Sous l'égide des Inspections Académiques, de la DAAC et sous le contrôle de l'IPR, des chargés de mission de coordination en chant choral organisent le Festival se tiennent à votre disposition pour toutes questions et aides :

Au niveau de l'Académie de Nice :

Madame LUCE BROTTTE,
Clg Paul Arène de Peymeinade,
Coordonnatrice académique de chant choral
lucette.brotte@ac-nice.fr

Pour le département du Var :

Madame NATHALIE FETIS
Clg D. Reinhardt, Toulon,
Coordonnatrice départementale
de chant choral (Var Ouest)
nathalie.fetis@ac-nice.fr

Madame CHRISTINE CHAMILLET
Clg G. Philipe, Cogolin
Coordonnatrice départementale
de chant choral (VarEst)
christine.chamillet@ac-nice.fr

Pour le département des Alpes-Maritimes :

Madame MIREILLE FISICHELLA
Clg L'Archet, Nice,
Coordonnatrice départementale
de chant choral
mireille.fisichella@ac-nice.fr

En relation avec les missions institutionnelles de coordination, les associations œuvrent aussi pour tout ce qui a trait au chant choral et au Festival. Il y a une association pour chaque département fédérée au niveau académique :

La **Fédération Académique des Rencontres des Ensembles Chorals et Instrumentaux**,
Présidente : Madame Laurence Grondard
laurence.grondard@ac-nice.fr

L'Association des Centres Musicaux du Var
Président Philippe Mopin
Philippe.mopin@ac-nice.fr

l'Association des Chorales Scolaires des Alpes Maritimes,
Présidente : Madame Laurence Grondard
laurence.grondard@ac-nice.fr

L'apparent cumul des mandats n'aura pas échappé à votre lecture attentive. Pour la FARECI, il s'agit d'une présidence semblable à celle de l'Europe avec une alternance entre les deux associations départementales. Ce type de présidence a été voté en juin 2009.

Enfin, la **Fédération Nationale des Chorales Scolaires** qui fédère toutes les associations et fédérations académique a un site, miroir de l'intense activité musicale collective dans l'Education Nationale : <http://www.fncs.fr/>

Place de l'enseignement complémentaire « Chant Choral » en établissement

Malgré l'actuel climat suspicieux que l'IGEN essaie d'éclaircir, cet enseignement reste étroitement attaché à notre discipline. Cette année sera celle d'une formation accrue en matière de direction de chœur avec une réflexion sur les compétences qui y sont liées.

Baccalauréat

Voici la liste des œuvres inscrites au programme limitatif du baccalauréat pour l'option facultative. Je vous engage vivement à l'étude de ces œuvres, non seulement par obligation de service mais surtout pour leurs qualités intrinsèques permettant un réinvestissement en collège ainsi que l'élaboration d'une culture commune à tous les professeurs.

Option facultative, toutes séries

1. **Wolfgang Amadeus Mozart** : "Symphonie n°41", K551

2. **Sept chansons** :

. **Un compositeur-auteur-interprète, Léo Ferré** :

"Avec le temps"

"Green" (Paul Verlaine)

"Requiem"

. **Une technique entre tradition et modernité : le bourdon**

"La pluie tombe sur nous", chanson traditionnelle française, interprétation d'Évelyne Girardon

"Quand je marche", Camille

. **Un procédé au service de la transmission orale : le timbre**

"La liberté des Nègres" du citoyen Piis, sur le timbre de "Dans cette maison à quinze ans", dans l'interprétation de Marc Ogeret

"Les cinq étages" de Pierre-Jean de Béranger sur le timbre de "Dans cette maison à quinze ans", dans l'interprétation de Germaine Montéro

3. **Aaron Copland** : "Fanfare for the common man" (1942)

La **Fanfare for the Common Man**, pour cuivres et percussion, est une des œuvres les plus célèbres du compositeur américain. Par la suite, il l'a intégralement incorporée dans la partition de sa Symphonie n° 3.

Pour rappel, les sept thématiques avec lesquelles les candidats doivent interroger les œuvres sont :

- ▶ L'œuvre et son organisation interne : rôle structurant des composantes musicales...
- ▶ L'œuvre et son contexte : place de l'œuvre dans l'histoire, environnement artistique, culturel, social et politique...
- ▶ L'œuvre et sa diffusion : éditions, réception par les publics, supports de diffusion...
- ▶ L'œuvre et son codage : notation musicale traditionnelle ou originale, conventions graphiques, représentation visuelle et réalité auditive...
- ▶ L'œuvre et ses références au passé : citation, emprunt, allusion, pastiche, hommage...
- ▶ L'œuvre et ses prolongements : arrangement, transcription, citation, écoles...
- ▶ L'œuvre et son interprétation : conventions, fidélité, trahison, goût, style...

Enseignement de spécialité, série L

Au titre des quatre thématiques de la partie "Culture musicale" du programme de terminale, qui s'appuient chacune "sur une œuvre principale éclairée d'écoutes et études périphériques", permettant "d'apprécier les multiples facettes de ces questionnements à travers l'histoire et la géographie", on étudiera les œuvres suivantes :

- Voix, texte et musique

Gabriel Fauré - Jean de la Ville de Mirmont : "*L'horizon chimérique*"

- A la conquête du timbre

Dimitri Chostakovitch - Rudolf Barshai : "*Symphonie de chambre*", opus 110a

- Musiques populaires et musiques savantes

Aaron Copland : "*Appalachian spring*"

- Musique et temps

Henry Purcell : "*Music for the funeral of Queen Mary*"

Formation Continue

Vous bénéficiez d'une offre de formation concertée et adaptée aux besoins que vous avez fait remonter l'année passée. En parallèle, le rapport d'inspection indique aussi les aspects disciplinaires et pédagogiques vers lesquels orienter votre propre plan de formation. Ne tardez surtout pas à vous inscrire sur le site académique, tant à des stages disciplinaires que transversaux ou même à la préparation des concours internes. Attention la date limite des inscriptions a été avancée cette année, c'est le 21 septembre 2009.

Le Site disciplinaire de l'académie

<http://www.ac-nice.fr/musique>

C'est une adresse à consulter régulièrement pour suivre l'actualité de notre discipline au jour le jour : informations et accès aux ressources diverses. C'est Marc Tavernier qui exerce les fonctions de IANTE.

Les courriels

Je vous rappelle que vous disposez tous d'une adresse professionnelle académique (prénom-nom@ac-nice.fr) qu'il vous suffit d'activer. Une liste de diffusion à partir des adresses professionnelles est mise en service. Dans la mesure du possible je souhaite vous écrire uniquement sur cette adresse.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Bonne rentrée !

Très cordialement,

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Bruno Stisi

